

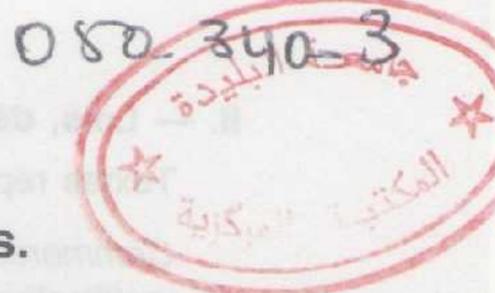
Revue critique de droit international privé



DIRECTEUR
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt



Première Partie. — **Doctrine et Chroniques.**

Luca G. RADICATI DI BROZOLO. — *Mondialisation, juridiction, arbitrage: vers des règles d'application semi-nécessaire?* 1

Pauline RÉMY-CORLAY. — *Mise en œuvre et régime procédural de la clause d'exception dans les conflits de lois* 37

Deuxième Partie. — **Jurisprudence.**

I. — NATIONALITÉ.

Pacte de New-York du 19 décembre 1966. — Droits civils et politiques. — Non-discrimination. — Nationalité. — Non-applicabilité. — 2) *Convention de New-York.* — Discrimination raciale. — Élimination. — Droit à une nationalité. — 3) *Accession de territoires à l'indépendance.* — 1° Côte-d'Ivoire. — Loi du 28 juillet 1960. — Application. — Article 155-1 du Code de la nationalité. — Application dans le temps. — 2° Algérie. — Ordonnance du 21 juillet 1962. — Statut musulman. — Absence de renonciation. — Déclaration de reconnaissance. — Défaut. — Erreur légitime. — Appréciation. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 8 janvier et 19 février 2002, note Paul Lagarde, p. 77. Reconnaissance

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Loi étrangère. — Office du juge au fond. — Obligation de recherche. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 18 juin, 18 septembre et 22 octobre 2002, note Horatia Muir Watt, p. 86.

Régime matrimonial. — Réfugiés roumains. — Mariage en Roumanie. — Loi roumaine. — Conflit transitoire étranger. — Maintien des droits acquis. — Acquisition de la nationalité française. — Pétrification (non). — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 18 septembre 2002, note Georges A.-L. Droz, p. 92.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Exequatur. — Juridiction compétente. — Recevabilité de la requête. — Exigence d'un traité international (non). — Condition de réciprocité. — Libre accès à la justice. — Cour suprême de la Fédération de Russie 5 avril 2002, note Tatiana Kouteeva-Vathelot, p. 100.

Faillite. — Compétence. — Convention franco-belge du 8 juillet 1899. — Article 8, § 1^{er}. — Société commerciale. — Tribunal du siège social. — 2) *Convention franco-belge du 8 juillet 1899.* — Article 8, § 1^{er}. — Faillite. — Société commerciale. — Compétence. — Tribunal du siège social. — Cour de cassation (Ch. com.), 1^{er} octobre 2002, note Dominique Bureau, p. 109.

Surendettement des particuliers. — Compétence. — Débiteur demeurant en France. — Juge français. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 2 octobre 2002, note Jean-Michel Jude, p. 113.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Injonction anti-suit. — Comportement procédural abusif. — Compatibilité avec la Convention de Bruxelles. — Question préjudicielle. — Chambre des Lords 13 décembre 2001, note Horatia Muir Watt, p. 116.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 6, 1^o. — Pluralité de défendeurs. — Demandes fondées sur la responsabilité délictuelle. — Demandes fondées sur la responsabilité contractuelle. — Connexité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) 8 janvier 2002 et (Ch. com.) 19 novembre 2002, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 126.

Troisième Partie. — **Documentation.**

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Algériens. — *Entrée.* — *Séjour.* — *Emploi.* — Décret du 20 décembre 2002, p. 137.